

COMMUNE DE METZ EN COUTURE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 7 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 7 du mois de novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Metz-en-Couture s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, suivant convocation datée de 03 novembre 2022 affichée le 03 novembre 2022.

Présents : M. Michel LALISSE, Mme Patricia PAMART, Mme Béatrice MONTIGNY, M. Jean Luc CAPON, Mme Nicole NAVARRO, Mme Ingrid GUISE, M. Maxime GEORGE, M. FENET Blaise, Christophe PATON, M. Richard RISSO, M Patrice DUPIRE

Absent excusé : M. Benjamin GOUBET, Mme Stéphanie WYKROTA (procuration à Michel Lalisse), M. Paul Hervé DUBOIS (procuration à Mme Ingrid GUISE),

Absent : -

En application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, Madame Ingrid GUISE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CM-D2022-11-02

Avis sur la réservation de la cantine d'un agent pour un repas familial

Nombre de Membres en exercice : **14**

Nombre de Membres présents et représentés : **13**

Nombre de suffrages exprimés : **13**

Votes Pour : **13**

Votes Contre : **0**

Abstention : **0**

Le Maire de la commune de Metz-en-Couture,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande de réservation de l'espace cantine de la salle des fêtes, par un agent communal, pour un repas familial le 24 décembre 2022,

Monsieur le Maire propose d'accepter cette demande de location de la salle de cantine associée à la cuisine pour un prix de location de 50 €.

En cas de besoin la vaisselle dédiée à la cantine celle-ci serait prêtée gracieusement. Le nettoyage et remise en ordre des locaux sera à la charge de l'agent.

L'agent devra fournir une attestation d'assurance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité décide des membres présents et représentés,

φ **Décide** d'émettre un avis favorable à la location de la salle de la cantine pour le 24 décembre 2022 pour la somme de 50 €

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents

Décision rendue exécutoire par affichage et transmission en Préfecture le 14 novembre 2022.

Publié sur le site internet le 25/07/2023

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Identifiant de télétransmission : ID 062-216205724

Pour extrait conforme
M. Michel LALISSE,
Maire